



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

notaires

Question écrite n° 97676

Texte de la question

Mme Dominique Nachury attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice sur le zonage d'implantations d'offices de notaires. En effet, l'Autorité de la concurrence (ADLC) a proposé une carte pour l'installation de nouveaux offices notariaux qui doit désormais être validée par le Gouvernement. Elle semble toutefois ne pas tenir compte des notaires nouvellement installés qui ont pu créer un nouvel office par la réussite d'un concours national spécifique qui permet l'attribution d'un nombre limité de possibilités d'installations dans des lieux prédéfinis par arrêté ministériel. Les créateurs de ces nouveaux offices souhaiteraient pouvoir bénéficier d'une protection relative le temps de développer leur office et de se constituer leur clientèle. Cette protection pourrait prendre la forme d'un périmètre d'exclusion d'autres offices autour de ces notaires créateurs pour une période limitée. Elle lui demande de bien vouloir prendre en considération la situation de ces notaires créateurs dans le zonage d'implantations d'offices de notaires.

Données clés

Auteur : [Mme Dominique Nachury](#)

Circonscription : Rhône (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 97676

Rubrique : Professions judiciaires et juridiques

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [12 juillet 2016](#), page 6528

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)